



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Application des recommandations de l'OMS pour vacciner contre le papillomavirus

Question écrite n° 3636

Texte de la question

Mme Brigitte Liso interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur le schéma vaccinal applicable aux moins de 21 ans dans le cadre de la vaccination contre le papillomavirus (HPV). Infection sexuellement transmissible parmi les plus répandues, elle est susceptible de provoquer des complications majeures, dont le développement d'un cancer du col de l'utérus. Afin de contribuer à son éradication, les sujets français se voient actuellement proposer l'administration de deux doses de vaccin lorsqu'ils sont âgés de 9 à 14 ans, puis 3 doses si l'injection est réalisée à partir de 15 ans. En avril 2022, le groupe consultatif stratégique d'experts en vaccination (SAGE) de l'Organisation mondiale de la santé a cependant mis en évidence qu'une seule dose de vaccin offrait une protection satisfaisante pour les moins de 21 ans, en prodiguant le même niveau de protection que les deux doses jusqu'alors recommandées. En France, le ministère de la santé n'a pas pu tenir compte immédiatement de cette évolution, dans la mesure où le calendrier annuel des vaccinations et recommandations vaccinales a été publié de manière concomitante au mois d'avril 2022. Néanmoins, depuis le mois d'avril 2022, aucun assouplissement ne semble avoir été annoncé à propos de l'administration du Gardasil 9, vaccin de référence contre le papillomavirus. La réduction du nombre d'injections serait pourtant bienvenue pour les parents d'une part, le prix unitaire des doses étant de 123,44 euros et pour les finances publiques d'autre part, l'assurance maladie remboursant 65 % de ce montant. Elle permettrait par ailleurs d'augmenter le volume de vaccin disponible pour la population française. Celle-ci accuse en effet un retard important dans sa couverture vaccinale : si la France s'est fixée un objectif de vaccination de 60 % des adolescentes âgées de 11 à 19 ans d'ici 2023, la couverture réelle n'était en effet que de 28 % en 2020. Elle lui demande donc si son ministère prévoit de faciliter la diffusion de ce vaccin en réduisant le nombre de doses prescrites aux jeunes de moins de 21 ans, conformément aux recommandations de l'OMS.

Texte de la réponse

En France, la vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) a été introduite chez les filles en 2007 et chez les garçons en 2021. Elle repose sur le schéma vaccinal à deux doses de Gardasil 9 chez les jeunes de 11 à 14 ans révolus. Un rattrapage, selon un schéma à 3 doses, est possible jusqu'à l'âge de 19 ans révolus, et jusqu'à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes. Ces schémas vaccinaux à 2 ou 3 doses sont conformes au résumé des caractéristiques du produit (RCP) du vaccin et figurent dans le calendrier des vaccinations pris après avis de la Haute autorité de santé, l'instance d'expertise en charge des recommandations vaccinales. Ces schémas vaccinaux sont, par ailleurs, la norme en Europe. La couverture vaccinale contre les HPV a connu récemment une progression notable, portée notamment par l'extension des obligations vaccinales du nourrisson et l'extension de cette vaccination HPV aux garçons en 2021. Ainsi, au 31 décembre 2021, elle était de 45,8% pour 1 dose chez les filles de 15 ans (soit une progression de +11 points depuis 2019) et de 37,4% pour 2 doses chez les filles de 16 ans (+9,5 points depuis 2019). Les recommandations du Groupe d'experts indépendants (SAGE) de l'OMS sont en lien avec le déclin de la couverture vaccinale HPV au niveau mondial. Ainsi, afin de pallier ce déficit, le groupe d'experts propose de vacciner plus de personnes avec au moins une dose mais n'exclut pas le schéma à 2 doses comme l'indique

l'extrait de la recommandation ci-dessous[1] : « L'optimisation du calendrier de vaccination contre le HPV devrait améliorer l'accès au vaccin, en offrant aux pays la possibilité de vacciner un plus grand nombre de filles et d'alléger la charge du suivi souvent compliqué et coûteux que suppose la vaccination à deux doses. Il est vital que les pays renforcent leur programme de vaccination contre le HPV, en accélèrent la mise en œuvre, et inversent le déclin de la couverture vaccinale. Recommandations actualisées de l'OMS : schéma à une ou deux doses pour les filles âgées de 9 à 14 ans ; schéma à une ou deux doses pour les filles et les jeunes femmes âgées de 15 à 20 ans ; schéma à deux doses administrées à 6 mois d'intervalle pour les femmes de plus de 21 ans. Le schéma vaccinal simplifié à 1 dose proposé par l'OMS fait l'objet de plusieurs études en cours. Si elles s'avèrent concluantes, la Haute autorité de santé sera saisie sur une éventuelle révision du schéma vaccinal en France. (1) L'OMS actualise ses recommandations concernant le calendrier de vaccination contre le PVH (who.int)

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Liso](#)

Circonscription : Nord (4^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3636

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 6 février 2023

Question publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5757

Réponse publiée au JO le : [7 mars 2023](#), page 2237